

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV

**Société d'Investissement à capital variable
Siège Social : Avenue Mohamed V
1002 Tunis**

Assemblée Générale Ordinaire 2008 à tenir le Mardi 17 Mars 2009 à 17.30 Heures.

Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,228 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du Mardi 24 Mars 2009.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à 200 D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité